



LES GODILLOTS VANNETAIS

Fiche d'inscription 2025 - 2026

A compléter et remettre au Responsable de Marche

NOM : Prénom :
Date de naissance : / / Nationalité : Sexe: **F** **M**
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone fixe : Téléphone portable :
Adresse mail :

=> La FFRP impose que chaque adhérent ait une adresse mail qui lui soit propre.

Tarif annuel :

- 45 €** comprenant la **licence** IRA FFR obligatoire **30,85 €** + la **cotisation** Godillots Vannetais **14,15 €**.
 55 € avec l'abonnement annuel **facultatif** (10€) au magazine trimestriel «Passion Rando »

Règlement :

- par virement (voir informations en pied de page)
 par chèque à l'ordre des Godillots Vannetais

Jour(s) de marche à cocher (pour notre information et sans contrainte):

- | | |
|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Rando JOURNÉE | jeudi et dimanche mensuel |
| <input type="checkbox"/> Rando DEMI-JOURNÉE | mardi matin et mercredi après-midi |
| <input type="checkbox"/> Marche NORDIQUE | lundi matin et vendredi matin |
| <input type="checkbox"/> Marche BÂTONS DYNAMIQUES | mercredi matin |
| <input type="checkbox"/> Marche SANTE BIEN-ETRE | lundi après-midi |
| <input type="checkbox"/> Marche DOUCE | mardi après-midi |
| <input type="checkbox"/> Marche COOL | vendredi après-midi |

Mes engagements :

- Je transmets à l'Association, un **Certificat médical d'Absence de Contre-Indication** à la pratique sportive datant de moins de 6 mois.
- J'accepte le règlement intérieur et les statuts des Godillots Vannetais consultables sur le blog.
- Je respecte les règles sanitaires en vigueur et décharge l'Association de toute responsabilité.
- J'autorise l'Association à publier sur son blog des photos me représentant dans le cadre des activités liées à l'Association, dans la mesure où elles ne portent pas atteinte à ma dignité.

Date :

Signature *

* Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association
En application des articles 39 et suivants de la loi du 06/01/78 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent
Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au secrétariat de l'Association.